VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété productive dans le Premier et Quatrième Districts.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, No. 112,299.—Succession de Mary Meagher, veuve de Nicholas Callan.

Seront vendues à l'enchère publique MARDI 24 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, bureaux 811 rue Perdido, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 14 juillet 1915 et signé en cour ouverte de 20 juillet 1915 par l'Honorable Fred. D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriété suivantes décrites, à savoir:

1.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et portant le No. municipal 451, désigné comme lot A, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et classifié aux archives de cette succession. Le dit lot A mesure d'après le dit plan trente (30) pieds, pas de pouces (0) sept (7) lignes de face à la rue Melpomène, par une profondeur de cent douze (112) pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double de choix, 2913-15 rue Melpomène, contenant trois chambres de chaque côté, le tout cimenté, sanitaire et loué à un prix avantageux.

2.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District municipal de cette ville, dans l'ilet portant le No. municipal 451, borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot B sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et classifié pour information dans les archives de cette succession. Le dit lot joint le lot A sur le dit plan et mesure trente (30) pieds six (6) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Melpomène, par une profondeur de cent douze (112) pieds avec une distance sur le derrière de vingt-neuf (29) pieds trois (3) pouces.

Les améliorations comprennent un cottage double, 2909-2911 rue Melpomène, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté, le tout sanitaire.

3.—Une certaine pièce ou portion de terrain ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet portant le numéro municipal 451 et borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot C, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé pour référence avec les actes de cette succession. Le dit lot C joint le lot B et mesure trente-trois (33) pieds pas de pouces (0) et sept (7) lignes de face à la rue Melpomène par une profondeur de quatre-vingt deux (82) pieds trois (3) pouces deux (2) lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double 2905-07 rue Melpomène contenant trois chambres de chaque côté, tout sanitaire.

4.—Une certaine pièce ou portion de terrain ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet portant le No. municipal 451, borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot D sur un plan tiré par F. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et classifié pour référence dans cette succession. Le dit lot D forme le coin des rues Melpomène et Willow et mesure vingt-neuf (29) pieds, pas de pouces (0) et quatre (4) lignes de face sur la rue Melpomène et joint le lot C, mesurant quatre-vingt-deux (82) pieds, trois (3) pouces, deux (2) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double bien construit, 2901-03 rue Melpomène au coin de Willow, 4 chambres plâtrées, le tout sanitaire.

5.—Une certaine pièce ou portion de terrain avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet portant le No. municipal 451 et borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme le lot E, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et classifié pour référence aux actes de cette succession. Le dit lot E joint l'arrière des lots C et D et mesure vingt-neuf (29) pieds, huit (8) pouces, six (6) lignes de face à la rue Willow, par une profondeur de soixante-trois (63) pieds cinq (5) pouces sur la ligne la plus proche de la rue Thalia, et une profondeur de soixante-trois (63) pieds, un (1) pouce et trois (3) lignes sur la ligne joignant l'arrière des lots C et D.

Les améliorations sur le dit lot sont un joli cottage double contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, le tout sanitaire et désigné par les Nos. 1115-17 rue Willow.

6.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet 292, borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 4 sur un plan tiré par H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845, et déposé comme référence avec les archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le dit lot 4 joint le lot 5 sur le dit plan et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, dix (10) pouces et trois (3) lignes.

Les améliorations sont le joli cottage double Nos. 2313-15 rue Jackson, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

7. Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 5 sur un plan par H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845 et déposé comme référence aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le lot 5 joint le lot 4 sur le dit plan et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, dix (10) pouces, trois (3) lignes.

Les améliorations sont un cottage double, portant les Nos. 2317-19 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

8.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 292 sur le plan de la ville, lequel ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 6 sur un plan de H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845, et déposé pour référence aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le dit lot 5 joint le lot 7 et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois et demie (3½) lignes de face à la rue Jackson par une profondeur de cent (100) pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont le cottage double productif Nos. 2321-23 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

9.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 292, sur le plan de la ville, lequel ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 7 sur un plan par H. Mulhausen, voyer, et déposé aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le lot 7 joint le lot 6 et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois et demie (3½) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent (100) pieds.

Les améliorations sont connues comme Nos. 2325-27 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

10.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 292 du plan de la ville, lequel dit ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 10 sur un plan de H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845, et déposé comme référence aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le lot No. 10 mesure vingt-neuf (29) pieds, dix (10) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jacob (maintenant Freret), par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-trois (123) pieds, un (1) pouce, six (6) lignes.

Les améliorations sont un cottage double 2126-28 rue Freret, entre Jackson et Joséphine, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, avec bâtiment sur le derrière rapportant; canalisation et eau.

11.—Un certain lot de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Freret, désigné comme lot No. 3 de l'ilet 25 B, sur un plan par J. A. Pueyo, architecte, sous date du 24 septembre 1842 et déposé comme référence aux archives de J. S. Cuvillier, ancien notaire de cette ville, et mesurant en mesure américaine trente (30) pieds, huit (8) pouces et dix (10) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds neuf (9) pouces, six (6) lignes.

12.—Un certain autre lot de terre dans le Dixième District représentatif, Quatrième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, situé dans l'ilet 347, borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Freret, mesurant d'après les listes d'évaluation de 1875, trente (30) pieds de face à la rue Jackson, entre les rues Howard et Freret, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, étant le lot No. 2 du dit ilet et joignant le lot No. 1, qui forme le coin des rues Jackson et Howard.

Les améliorations comprennent le cottage double bien construit Nos. 2309-11 rue Jackson, contenant quatre chambres de chaque côté, retiré, avec tous les autres bâtiments. Les deux lots ci-dessus et améliorations seront vendus ensemble.

13.—Un certain lot de terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 13 sur un croquis par L. Fremeaux, architecte et voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868, et annexé à un acte passé devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. D'après quel croquis le dit lot mesure comme suit: vingt-six pieds de face à la rue Deuxième, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-dix (70) pieds. Le dit lot formant le coin des rues Deuxième et Liberté.

14.—Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 14 sur un croquis de L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868 et déposé et annexé à un acte passé devant Wm. Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot mesure vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième par une profondeur de soixante-dix (70) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

15.—Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 15 sur un croquis de L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868, et déposé comme référence à un acte devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot mesure vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-dix (70) pieds.

16.—Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 16 sur un croquis par L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du novembre 1868 et déposé avec un acte devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot mesure vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième par une profondeur entre lignes parallèles de cent (100) pieds. Le dit lot formant une part d'une subdivision des lots originaux 13 à 16, tous deux inclus.

Les améliorations comprennent les huit bâtiments contenant deux chambres et cuisine eau de chaque côté et portant les numéros municipaux 2225-27-29-31-33-35-37-39 rue Deuxième, formant le coin de Liberté.

17.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet portant le numéro municipal 315 et borné par les rues Deuxième, Franklin (anciennement St-David), Liberté (anciennement St-Andrew) et Troisième, et désigné comme lot A sur un plan par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé pour référence aux archives de cette succession. Le dit lot joignant et formant l'arrière des lots B, C et D sur le même croquis et mesurant dix-sept (17) pieds, deux (2) pouces de face à la rue Franklin, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-quinze (75) pieds.

Les améliorations sont un cottage simple portant le No. municipal 2513 rue Franklin, contenant 4 chambres, eau et améliorations sanitaires.

18.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet portant le No. municipal 315, et borné par les rues Deuxième, Franklin (anciennement St-David), Liberté (anciennement St-Andrew) et Troisième, désigné comme lot B sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé comme référence aux archives de cette succession. Le dit lot mesure d'après le dit plan vingt-neuf (29) pieds, cinq (5) pouces sur la rue Deuxième, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept (97) pieds, dix (10) pouces, et forme le coin des rues Deuxième et Franklin.

Les améliorations comprennent le joli cottage double bien construit, 2200-02 rue Deuxième, au coin de Franklin, contenant 4 chambres derrière et toilette, avec un grand hangar de chaque côté.

19.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'ilet portant le No. municipal 315 et borné par les rues Deuxième, Troisième, Franklin (anciennement St-David) et Liberté (anciennement St-Andrew), désigné comme lot C sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé pour référence aux actes de cette succession. Le dit lot C joint le lot B et mesure trente-deux (32) pieds, deux (2) pouces de face à la rue Deuxième, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept (97) pieds, dix (10) pouces.

Les améliorations sont le joli cottage double bien construit, 2201-06 rue Seconde, contenant de chaque côté quatre très grandes chambres, bain et toutes les commodités sanitaires, avec hangar ardoisé derrière.

20.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'ilet portant le No. municipal 315 et borné par les rues Deuxième, Franklin (anciennement St-David), Liberté (anciennement St-Andrew), et Troisième, désigné comme lot D sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et déposé pour référence aux actes de cette succession. Le dit lot D joint le lot C et mesure treize (13) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept (97) pieds dix (10) pouces.

21.—Un certain lot de terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, borné par les rues Jackson, Howard, Philip et Freret, désigné par le No. 26 sur un plan par J. N. de Pouilly, architecte et assistant voyer, daté du 12 novembre 1866 et déposé pour référence aux archives de F. Grima, ancien notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine d'après le dit plan vingt-neuf (29) pieds, huit (8) pouces, sept (7) lignes de face à la rue Howard par une profondeur de cent trente-huit (138) pieds, six (6) pouces, quatre (4) lignes de profondeur, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, etc., y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, **et connu comme le cottage double 2217-19 Howard, entre les rues Jackson et Philip, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté et toutes les commodités sanitaires.**

22.—Un certain lot de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Liberté, Jackson et Philip, désigné par le No. 23 du dit ilet et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Howard, par une profondeur de cent trente (130) pieds, six (6) pouces et quatre (4) lignes entre lignes parallèles, d'après un plan par C. F. Zimple, le 8 mai 1836, et annexé à un acte devant W. Y. Lewis, ancien notaire, le 18 juin 1836.

Les améliorations sont le cottage double 2228-30 rue Howard, entre Jackson et Philip, deux chambres de chaque côté, avec bâtiments sur le derrière, à travers le lot, contenant trois chambres.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant le solde s'il y en a un, sur effets de montants égaux pour un, deux ou trois ans, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de l'adjudication jusqu'au payement, garantis par un lieu du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra la clause de non-aliénation et cinq pour cent de frais d'avocats en cas de procès pour le payement des dus effets et toutes les clauses habituelles de sécurité. Au-dessus du prix d'achat l'acheteur devra assumer tous les impôts pour l'année 1915 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente sera passé devant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais de l'acheteur, ainsi que tous les certificats et les timbres de revenu. L'acheteur aura droit aux loyers seulement à partir du jour de l'acte de vente.

CALLAN, BLANCAND & VIOSCA, RICHARD LYONS, H. W. ROBINSON, Avocats.
Juil 22 25—août 1 8 15 22 24

Par J. L. ONORATO

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, No. 110,786 — Succession de William Philip Johnston.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No. 110,786—Dans l'affaire intitulée succession de William Philip Johnston, le dit ordre daté et signé le 29 juin 1915 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à 1231 rue Webster, le JEUDI 29 juillet 1915, à 11 heures du matin.

Six (6) taxi-cabs Thomas, modèle G, fabriqués par la Thomas Motor Cab Co. de Buffalo, New-York, y compris les licences de l'état pour 1915.

Conditions — Comptant.

Encanteur, 820 rue Commune.

HOWELL CARTER, Jr., Avocat pour l'exécutrice.
Juil 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, No. 112,526—B. Labat et als. vs. C. Labat et als.

Sous et en vertu d'un jugement et un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 112,526, dans le procès intitulé B. Labat et als. vs C. Labat et als., le dit jugement lu et rendu en cour ouverte le 21 juin 1915, et le dit ordre ayant été adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 5 août 1915, la propriété décrite par inventaire à la basse, comme suit:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 269, borné par les rues Bourgogne (anciennement Craps), Bagatelle, Union et Remparts (anciennement Love), mesurant plus ou moins vingt pieds, neuf pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne, par une profondeur de cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, et est la portion plus proche de la rue Bagatelle du lot original No. 220, du Faubourg Marigny. Les améliorations consistent d'une bâtisse à un étage occupée comme magasin et résidence, portant le numéro municipal 1919 rue Bourgogne.

Conditions: Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes de 1915, payer l'acte de vente devant John Watt, notaire, et au moment de l'adjudication faire un dépôt de 10 pour cent, pas d'intérêt ni de pénalité, du montant d'achat, vaec

Encanteur, 820 rue Commune.

EMILE POMES, Avocat.
Juil 4 11 18 25—août 1 5

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour civile de district, Paroisse d'Orléans, Division E, No. 112,673, Succession de Lorenzo Federico.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dossier No. 112,673, dans l'affaire intitulée succession de Lorenzo Federico, le dit ordre daté et signé le 14 juillet 1915 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi à la Bourse des propriétés foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI de 19 août 1915 la propriété foncière suivante décrite dans l'inventaire classifié, savoir:

Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No. 48, borné par les rues St. Philip, Royal, Chartres et Dumaine, désigné par la lettre "A" sur un croquis d'arpentage fait par Walter J. Seghers, député voyer de la ville, daté du 8 février 1913, et d'après lequel le dit lot "A" commence à une distance actuelle de soixante-cinq pieds et trois pouces du coin des rues Royal et St. Philip et mesure trente pieds, dix pouces et quatre lignes de face sur la rue St. Philip, trente et un pieds, trois pouces et quatre lignes de largeur sur l'arrière par une profondeur actuelle de soixante-quatre pieds et le dit lot est de même désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par Arthur de Armas, voyer, annexé à un acte de Joseph Couvrillier, anciennement notaire public de cette ville, le 27 décembre 1871, et d'après quel croquis le dit lot mesure trente pieds, dix pouces et quatre lignes de face sur la rue St. Philip, la même largeur sur le derrière, par une profondeur de soixante-trois pieds, onze pouces et trois lignes. Les améliorations portent le No. Municipal 630 rue St Philip, et consistent en un bâtiment double en briques contenant à peu près quatre chambres de chaque côté et auparavant occupé par une boulangerie.

Conditions — Comptant: L'acheteur devra assumer les impôts de 1915 et payer pour l'acte de vente, inclus le coût de tous les certificats devant J. A. Woodville, notaire public. Le dit acte devra être passé le jour de ou 30 jours après l'adjudication. Au moment de l'adjudication, l'acheteur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat, subis ni à aucun intérêt ou amende avec

ENCANTEUR, 820 RUE COMMUNE.

WOODVILLE & WOODVILLE, Avocats.
Juil 18 25 août 1 8 15 19

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Ignacio Randazzo—No. 94,553. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Par C. A TESSIER & FILS, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet.

MARDI 3 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, seront vendues aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 22 juin 1915, de l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir.

1. Un certain lot de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Peters, Gallatin, Ursulines et Hôpital, et mesurant vingt-sept pieds onze pouces de face à la rue Nord Peters, par une profondeur traversant jusqu'à la rue Gallatin, de soixante-dix-neuf pieds, neuf pouces, une ligne sur le côté de bas, et une profondeur allant à la rue Gallatin sur le côté haut, de quatre-vingt-deux pieds, six pouces, et une largeur et face sur la rue Gallatin de vingt-cinq pieds, deux pouces, cinq lignes. Les améliorations sont désignées par le No. 1123 rue Nord Peters et comprennent un magasin de deux étages en briques, et habitation contenant magasin et huit chambres.

Termes: Comptant. Les acheteurs payent les impôts pour 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente, timbres de revenu de guerre et le coût de tous les certificats devant Watts K. Leverich, Esq., notaire, au frais des acheteurs.

N. B. A la même heure et à la même place les meubles qui se trouvent sur les lieux 1123 rue N. Peters seront vendus. Conditions: Comptant.

HALL, MONROE & LEMANN, ST JOHN PERRET, Avocats.
Juil 3 4 11 18 25—août 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Placide J. Spear et Marie Louise d'Hebecourt, veuve de Placide J. Spear.

Nos. 97,714, 112,230, Consolidés—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI, 29 juillet 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, seront vendues à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 18 juin 1915 de l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes décrites, à savoir:

1. Une certain portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et les appartenances y ayant effet, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No. 255, borné par les rues Dumaine, St-Philipp, Prieur et Johnson; la dite portion de terrain mesurant environ quarante-cinq pieds de face à la rue Dumaine par une profondeur de cent vingt-neuf pieds six pouces sur le côté le plus près de la rue Prieur, de quel côté il est borné par la propriété de la Veuve Gaston Coppens ou assignés, une profondeur de cent pieds de l'autre côté, le plus proche de la rue Johnson, où il est borné par la propriété de MM. Jos. et J. F. Garnier, ou assignés, à quelle profondeur la ligne de division forme un angle droit allant parallèlement à la rue Dumaine sur une longueur de quarante pieds vers la rue Johnson; de là la dite portion de terrain mesure trente pieds sur une ligne allant obliquement vers la rue St-Philippe et finalement la dite portion de terrain a une largeur de soixante-dix-sept pieds sur la ligne d'arrière, la séparant de la propriété de la Veuve Gaston Coppens ou assignés. Les améliorations sont désignées par le No 2013 rue Dumaine et comprend la bâtisse ardoisée à deux étages avec façade en briques, grands couloirs, doubles salons, salle à manger, parterles, cuisine, 6 chambres à coucher et 1 cabinet, de même deux chambres de bain avec plomberie moderne. Bâtisse contenant deux chambres. Cours de côté et de derrière, promenade pavées, gaz et lumière électrique.

2. Un certain lot de terrain, ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le triangle No. 1540, borné par les rues Broad, Hope et République, désigné par le No. 4 sur un croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté du 7 décembre 1907, annexé à un acte passé devant Jules F. Meunier, notaire de cette ville, le 23 mars 1909. D'après le dit croquis le dit lot commence à une distance de quatre-vingt-huit pieds cinq pouces de l'intersection des rues Broad et Hope et mesure quarante pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Broad, cent trente pieds, trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 3, et cent trois pieds, cinq pouces et trois lignes sur la ligne du lot No. 5, et trente pieds de largeur sur l'arrière ligne.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant, le solde à crédit pour un ou deux ans, représenté par les effets des acheteurs, garantis par hypothèque et lien de vendeur; dix pour cent pour frais d'avocat et toutes les clauses habituelles de sécurité, les dites notes portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication, le dit intérêt payable annuellement à la Citizens' Bank de cette ville, les acheteurs payant au-dessus du prix d'achat, tous les frais des certificats nécessaires pour passer le titre de la propriété, l'impôt sur le revenu, tous les impôts dûs sur cette propriété pour 1915 et auront droit aux loyers et revenus de la propriété seulement après le passage de l'acte de vente. Actes de ventes auront lieu devant Emile Pomes, Esq., notaire, aux frais des acheteurs.

ARTHUR LANDRY, Avocat.
Juin 27—Juillet 4 11 18 25 29

Par DEANO & MURPHY

Par DEANO & MURPHY

Par DEANO & MURPHY

Par DEANO & MURPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "A," No. 112,403, Succession John J. Archer, et als., vs. Thomas L. Archer, et als.

VENTE EN PARTAGE.

COIN DE COMMERCE ETABLI, 3232 RUE LAUREL. PROPRIETES RESIDENTIELLES BIEN LOUEES.

900-902 rue Pleasant
904-906 rue Pleasant
914-916 rue Pleasant
909-911 rue St Andrew
804-806 Rue Ste. Mary
832 rue Pleasant
826-828 rue Pleasant
3236-3238 rue Laurel

A L'ENCRERE, JEUDI 19 AOUT 1915.

DEANO et MURPHY, G. L. Deano, encanteur, bureau 739 rue Union.

Sous et en vertu d'un jugement de l'Honorable E. K. Skinner, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, actuellement en villégiature, le dit jugement lu, et rendu en cour ouverte, le 1er juillet 1915, et signé en cour ouverte le 8 juillet 1915, le dit ordre étant adressé à G. L. Deano, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le jeudi, 19 août, 1915, la propriété suivante décrite à savoir:

1er—Un certain lot de terrain, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet bornée par les rues Laurel, Constance, Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "A," sur un plan dressé par Louis H. Pilie, voyer, daté le 8 mars 1872, et annexé pour référence à un acte passé devant P. C. Cuvillier, ancien notaire, dans et pour cette paroisse, daté le 12 juillet 1872, d'après lequel le dit lot forme le coin des rues Pleasant et Laurel, et mesure vingt-neuf pieds quatre lignes sur la ligne en arrière, quatre-vingt cinq pieds de profondeur et de front sur la rue Laurel, et quatre-vingt trois pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot "B," sur le dit plan.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les numéros municipaux 900-902 rue Pleasant, comprenant un cottage double de 5 chambres de côté; eau de la ville.

2me—Un certain lot de terrain, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "B" sur un plan de subdivision tracé par L. H. Pilie, voyer, daté le 8 mars 1872, annexé à un acte de partage daté le 12 juillet 1872, passé devant P. C. Cuvillier, ancien notaire, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Pleasant, vingt-neuf pieds, quatre lignes sur la ligne à l'arrière, quatre-vingt trois pieds, onze pouces et quatre lignes, sur la ligne du lot "A," et quatre-vingt deux pieds, trois pouces sur la ligne qui le sépare du lot "C."

Les bâtisses et améliorations qui y appartiennent sont désignées par les numéros municipaux 904 et 906 rue Pleasant, et comprenant un cottage double de 4 chambres de côté; eau de la ville.

3me—Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Toledano, Constance et Laurel, faisant face à la rue Pleasant, quarante huit pieds sur une profondeur entre lignes parallèles de cent-dix pieds; étant l'entière façade du lot No. 5, et vingt-neuf pieds de la façade du lot No. 4 touchant au dit lot No. 5, d'après le plan ci-décrite plus bas, comprenant cette portion des dits lots reculés de leur façade à un point 110 pieds de profondeur, comme plus haut dit, et aussi cette portion du lot No. 6 du dit plan, qui constitue son entière largeur de vingt-huit pieds, plus ou moins, commençant à un point au centre de sa façade largeur, dans le dit lot de quatre-vingt quatre pieds, neuf pouces de sa façade sur la rue Pleasant, et courant en arrière à un point au centre de sa largeur par la dans le dit lot cent dix pieds de sa dite façade, étant une portion du dit lot prise de sa profondeur moyenne de vingt-cinq pieds et trois pouces, toutes mesure Américaine; la portion de terrain ici décrite est une partie de chacun des lots numérotés 4, 5 et 6, d'un plan tracé par W. G. Lathan, ancien notaire, de cette ville, daté le 26 avril 1845, et déposé dans le bureau du dit ancien notaire, W. G. Lathan.

Les bâtisses et améliorations qui y appartiennent sont désignées par les numéros municipaux 914-16 rue Pleasant, et comprenant une maison double à deux étages, retirée, 8 chambres de côté, et salle de bain.

4me—Un certain lot de terrain ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., portant les Nos. municipaux 909-11 rue St. Andrew, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. 22, dans l'ilet No. 106, borné par les rues St. Andrew, Ste. Mary, Laurel et Constance, sur un plan de C. A. Hedin, daté du 12 avril 1848, déposé comme plan No. 53 dans le livre des plan No. 2, au bureau de W. Christy, ancien notaire, lequel lot mesure vingt-neuf pieds, onze pouces de face sur la rue St. Andrew par une profondeur de cent vingt pieds et comprenant un arrière double à deux étages, retiré avec 7 chambres de chaque côté; eau de la ville.

5me—Une certaine pièce ou portion de terrain avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., située, étant et dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste. Mary, Annunciation (anciennement Jersey), St. Andrew et Laurel, désignée par le No. 2 sur un croquis annexé à un acte d'hypothèque aux archives de S. Magner, ancien notaire public de cette ville, daté du 19 avril 18[illegible] et mesurant d'après le dit croquis 35 pieds onze pouces et deux lignes et demie de face sur la rue Ste. Mary, sur une profondeur de cent-vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes, laquelle portion de terrain forme une partie de l'original lot de terrain désigné par le No. 15 sur un plan de quatre-vingt trois lots de terrain tiré par J. Pilié, ancien voyer, déposé au bureau de William Christy, anciennement notaire public de cette ville. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent étant désignés par les Nos. municipaux 804-806 rue Ste. Mary, et comprennent un cottage double rehaussé, retiré, 11 chambres et rez de chaussée en tout; à l'épreuve des rats.

6me—Une certaine pièce ou portion de terrain ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Pleasant et Toledano, formant le coin des rues Laurel et Pleasant, désignée par la lettre "B" sur un plan fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté du 16 juin 1915, et mesurant d'après le dit plan trente pieds de face sur la rue Laurel, par une profondeur et face à la rue Pleasant de soixante-deux pieds et huit pouces, trente pieds de largeur sur le derrière et soixante-deux pieds, neuf pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté la séparant du lot "A" sur le dit croquis; la dite portion de terrain étant prise de la portion de face du lot désigné par le No. 14 sur un plan tiré par J. A. D'Hemecourt, voyer de la ville, daté du 7 mai 1878. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent sont désignés par le No. municipal 3232 rue Laurel, et comprennent un bâtiment en briques à deux étages avec grand magasin et cinq chambres pour ménage, bain, canalisation et à l'épreuve des rats.

7me—Une certaine pièce ou portion de terrain avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le même district et ilet, que la propriété décrite sous sixièmement, désignée par la lettre "C," d'après le plan ci-dessus fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté du 16 juin 1915, lequel dit lot commence à une distance de soixante-deux pieds, huit pouces du coin de la rue Laurel, et mesure vingt-sept pieds, un pouce de face sur la rue Pleasant, vingt-sept pieds deux pouces sur le derrière en largeur, par une profondeur de soixante pieds, deux pouces et une ligne sur la ligne de côté qui le sépare du lot "D" et soixante pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de côté le séparant des lots A et B; la dite portion de terrain étant formée par une part des lots Nos. 13 et 14 sur un croquis tiré par J. A. D'Hemecourt voyer de la ville, daté du 7 mai 1878. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent sont désignés par le No. municipal 832 rue Pleasant, et comprennent une résidence simple à deux étages contenant 6 chambres et bain, à l'épreuve des rats, canalisation.

8me—Une certaine pièce ou portion de terrain avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le même district et ilet que la septième et sixième propriétés décrite ci-dessus, la dite portion de terrain commençant à une distance de quatre-vingt neuf pieds, neuf pouces du coin de la rue Laurel, et désigné par la lettre "D" sur le plan ci-dessus mentionné, par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté du 16 juin 1915, lequel lot mesure trente pieds, cinq pouces de face sur la rue Pleasant, trente pieds, deux pouces de largeur sur le derrière sur soixante pieds, deux pouces et une ligne de profondeur entre lignes égales et parallèles; le dit lot formant l'extrême arrière des lots Nos. 13 et 14 sur un croquis tiré par J. A. D'Hemecourt, voyer de la ville, daté du 7 mai 1878. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent sont désignés par les Nos. municipaux 826-828 rue Pleasant, et comprend un cottage double, 3 chambres de chaque côté; à l'épreuve des rats.

9me—Une certaine pièce ou portion du terrain ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et ilet que les sixième, septième et huitième propriétés décrites ci-dessus; la dite portion de terrain étant désignée par la lettre "A" sur le plan mentionné ci-dessus de par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté du 16 juin 1915, et commence à une distance de trente pieds du coin de la rue Pleasant, et mesure trente pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Laurel, la même largeur sur le derrière, par soixante-deux pieds, neuf pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot "B" et soixante-deux pieds, onze pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Toledano. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent sont désignés par les Nos. municipaux 3236-38 rue Laurel, et comprennent un double cottage, 3 chambres de chaque côté, à l'épreuve des rats.

Conditions — Un tiers ou davantage comptant, balance pour un, deux ou trois ans à 7 pour cent d'intérêt, avec toutes les clauses d'hypothèques habituelles; l'acheteur n'aura droit aux loyers qu'à partir du jour ou l'acte sera passé. Le ou les acheteurs devront payer pour les actes de vente devant E. M. Stafford, notaire public, et assumer tous les impôts pour l'année 1915 et payer l'impôt de revenu, en dessus du prix d'adjudication. Les acheteurs devront déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec Deano et Murphy, encanteurs.

E. M. STAFFORD,
H. W. ROBINSON,
HOWELL CARTER, JR., et
WILLIAM H. PASCOE, Avocats.
Juil 18 25 août 1 8 15 19

Par FREED REALTY CO., Inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B—No. 112,393.

Succession du Dr. William R. Mandeville.

Habitation très attractive, 522 rue Short, près de l'avenue St-Charles, aux enchères publiques le 4 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 316 rue Baronne.

Par FREED REALTY CO., Inc., A. A. Freed, encanteur.

Vendra aux enchères publiques à la date susmentionnée en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 mai 1915, par l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No. 51, bornés par les rues Short et Leake et les avenues St-Charles et Carrollton; les dits lots sont désignés par les Nos. 10 et 11, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Short par cent trente-sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, régistrés dans le livre des conveyances 258, folio 67, et laquelle propriété a été acquise au nom de Mme Mary Kate Terry Mandeville, quoiqu'elle appartienne à la communauté de biens existant entre elle et son mari, décédé.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant; le solde pour un ou deux ans à sept pour cent d'intérêt par année, représentée par les notes de l'acheteur et toutes les clauses habituelles de sécurité. L'acheteur devra payer pour l'acte de vente notaire, et déposer dix pour cent au moment de l'adjudication.

McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
Juil 4 11 18 25—août 1 4

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wallace J. Nelson vs. Steve Luening Jr.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 69,183 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI 5 août 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un piano et tabouret, une lampe de salon une chaise, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions: Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.

E. I. MAHONEY,
Avocat pour le demandeur.
Juil 25 30—août 4

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Andrew Hero, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,431 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par George A. Hero, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WILLIAM S. HERO, Avocat de l'exécuteur.
Juil 21 25 30

Succession de Maria Volz, veuve de Charles Lenz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,160 — Division C — Attendu que John F. Lenz a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Maria Volz, décédée, intestate:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FRANK T. ECHEZABAL, Avocat.
Juil 16 20 25

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE.

No. 111,521, Cour Civile de District, Division B. Joseph Dennis et als. vs. William Dennis et als. 1620 rue Port, cottage simple, un lot mesurant 30 pieds de face par 130' 3" 4''' de profondeur, à l'enchère publique, le JEUDI 12 août 1915, à midi.

En vertu d'un ordre rendu en cour ouverte le 21 juin 1915 et signé en cour ouverte le 30 juin 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la division B de la dite cour, je procéderai à vendre à l'enchère publique le JEUDI 12 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 314 rue Baronne, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Claiborne et Derbigny, désigné par le No. Quatorze sur un croquis fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, le 14 mars 1896 et annexé pour référence à un acte de vente par Mary Ann Wittlow à la veuve Theodule Saucier, passé devant F. D. Charbonnet, notaire, le 26 mars 1896, d'après quel croquis le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Port par une profondeur de cent trente pieds, trois pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Conditions: La moitié ou davantage comptant et le solde, s'il y en a un, à crédit pour un ou deux ans à 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sûreté et 10 pour cent de frais d'avocat. L'acheteur n'entrera en possession qu'à partir du jour de vente. L'acheteur devra payer tous les impôts pour 1915 et pour tous les certificats nécessaires et l'impôt de revenu, au-dessus du prix d'achat. L'acte de vente sera passé devant Buissière Rouen, N. P., et un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat devra être fait au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur,
No. 820 rue Commune.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
Juil 11 18 25—août 1 8 12

Histoire Générale et Anecdotique de la Guerre 1914.

Correspondance Spéciale de l'Abeille.

C'est aujourd'hui que la maison Berger-Levrault, la grande librairie militaire, met en vente le premier fascicule de l'Histoire Générale et anecdotique de la guerre de 1914 par Jean-Bernard.

Ceux de nos confrères abonnés à la "Presse-Associée" qui n'auraient pas reçu le volume et qui le désireraient n'ont qu'à nous le demander et il leur sera immédiatement adressé.

LA PRESSE-ASSOCIEE, PARIS.

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Delta Construction Co., Ltd., vs. Mme Hanna L. Stewart, une femme sole.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 61,158 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI 5 août 1915, à 11 heures 30 du matin, la propriété suivante décrite, à savoir:

Une garniture de salon, un dressoir et miroir, une table pour centre, un lavabo, une berceuse, trois chaises, un piano avec tabouret, un dressoir et miroir, un lavabo à glace, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions: Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
FRED VEITH, Avocat.
Juil 25 30—août 4

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Hertz et als. vs. Fred Kencker.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 113,162 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Ville pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI 26 juillet 1915, à 11 heures du matin, les propriétés suivantes, savoir

Deux dressoirs, trois berceuses, neuf chaises, une armoire, une table de centre, un lavabo, un sofa, une table pour salle à manger, une glacière, un coffre-fort, etc.

Saisis dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
A. J. PETERS,
Avocat pour la demandeur,
Juil 15 21 25

PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, bijouterie.

Succession de Mme. Leocadie de Lesseps, veuve d'Oliver Canton.

No. 112,616 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, bureaux 134 rue Carondelet, MARDI le 27 juillet 1915, à 11 heures du matin sur les lieux, No. 2190 rue Columbus entre les rues Galvez et Miro, seront vendues à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 9 juillet de l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour, division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés suivantes, savoir:

Un lot de meubles de ménage assortis et plusieurs pièces de bijouterie, d'après l'inventaire classifié.

Conditions — Comptant.

ROGER MEUNIER, ESQ., Avocat.
Juil 11 18 25 27